



**DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION DE SUBVENTION  
ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-  
MARNE ET LE CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES DANS  
LE CADRE DE LA CONFERENCE DES  
FINANCEURS DU VAL-DE-MARNE**

**DÉCISION N° DM-CCAS-26-001  
EN DATE DU 14 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de convention entre le Département du Val-de-Marne et le CCAS de Vincennes dans le cadre du programme d'actions 2025-2026 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

### **D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention de subvention entre le Département du Val-de-Marne et le CCAS de Vincennes dans le cadre du programme d'actions 2025-2026 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'un montant de 5 300 € (cinq mille trois cents euros) au titre de l'exercice 2025, et de 1 800 € (mille huit cents euros) au titre de l'exercice 2026, pour le financement d'actions de stimulation cognitive à destination des seniors ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La vice-présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20260114-lmc1H13884H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 14/01/2026  
Date de Publication : 14/01/2026